

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située rue du Mâconnais à Saint Priest et appartenant à la Commune.

Cette parcelle, qui couvre une superficie totale de 273 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 177 pour 220 mètres carrés et 179 pour 53 mètres carrés de la section DS, a été nécessaire à l'ouverture de la voie nouvelle V 24 devenue rue du Mâconnais à Saint Priest ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit dossier.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,